

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
8 JUILLET 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 8 juillet 2019, à 19h30, au parc Saint-Sacrement, 1126, rue Gédéon-M.-Prévost, Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Simon Paquin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Serge Gagnon	André Fontaine
Éric Fortin	Jacques Demers
Yan Maisonneuve	Robert Brisebois
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint développement durable, et Me Pierre Archambault, assistant-greffier.

Étaient absents Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve et Nathalie Lepage ainsi que Messieurs les conseillers Réal Leclerc et Robert Morin.

L'assistant-greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 5, 12 et 19 juin 2019.
- Les listes des contrats de plus de 25 000 \$ conclus du 1^{er} mai au 30 juin 2019 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Les listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Les listes pour les mois de mai et juin 2019 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- Les listes des écritures d'amendement budgétaire pour les mois de mai et juin 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 306-07-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Aucune.

RÉSOLUTION NO : 307-07-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (306-07-2019);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (307-07-2019);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2019 (308-07-2019);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Adoption du règlement numéro 723-3 modifiant l'annexe « E » du règlement de tarification 723 (309-07-2019);
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 500-1 modifiant le terme et la répartition du règlement d'emprunt numéro 500 – honoraires professionnels – acquisition de terrains – corridor de biodiversité (310-07-2019);
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 617-2 modifiant le terme et la répartition du règlement d'emprunt 617 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (311-07-2019);

- 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 624-1 modifiant le terme et la répartition du règlement d'emprunt 624 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (312-07-2019);
- 5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 630-1 modifiant le terme et la répartition du règlement d'emprunt 630 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (313-07-2019);
- 5.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 641-3 modifiant la répartition du règlement d'emprunt 641 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (314-07-2019);
- 5.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 670-1 modifiant la répartition du règlement d'emprunt 670 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (315-07-2019);
- 5.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 669-1 modifiant le règlement numéro 669 déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection pour tout appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres (316-07-2019);
- 5.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 3901-9 - stationnement 24/7 (317-07-2019);
- 5.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 633-1 modifiant le règlement numéro 633 déléguant au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embauche de certains employés, de procéder à la description et l'évaluation de fonctions du personnel-cadre ainsi que celui de procéder à l'abolition ou la modification d'un poste permanent (318-07-2019);
- 5.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 667-1 modifiant le règlement numéro 667 déléguant des pouvoirs pour l'imposition de mesures administratives et disciplinaires (319-07-2019);
- 5.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 195-2 modifiant le règlement numéro 195 déléguant des pouvoirs pour les transferts budgétaires et les virements de crédits (320-07-2019);
- 5.13 Assermentation – patrouille de l'eau – règlement 730 (321-07-2019);
- 5.14 Adoption de la politique en matière de santé et sécurité au travail numéro POL.1201.9 (322-07-2019);
- 5.15 Cession par emphytéose de 50 ans – réalisation du projet Le Pas de Deux sur une parcelle du lot 5 312 457 du cadastre du Québec (323-07-2019);
- 5.16 Avis de motion – projet de règlement 730-1 – modifiant le règlement numéro 730 afin de modifier les conditions afin de permettre le rafraichissement par temps chaud (324-07-2019);
- 5.17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 734 sur la gestion contractuelle (325-07-2019);
- 5.18 Adoption de soumission – réaménagement partiel de l'Hôtel de Ville (326-07-2019);

- 5.19 Autorisation d'appel d'offres public - services professionnels en évaluation foncière - exercices financiers 2020 à 2025 - préparation et dépôt des rôles triennaux 2023-2025 et 2025-2028 – adoption de la grille (327-07-2019);
- 5.20 Autorisation – appel d'offres sur invitation – réalisation d'un plan stratégique en géomatique (328-07-2019);

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Dépôt du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 (329-07-2019);
- 6.2 Appropriation des soldes disponibles du règlement d'emprunt numéro 511 fermés en réduction du solde de l'emprunt à refinancer (330-07-2019);
- 6.3 Appropriation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au cours de l'exercice financier 2018 en réduction du solde de l'emprunt à refinancer (331-07-2019);
- 6.4 Nomination – assistant-trésorier par intérim (332-07-2019);

7. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 7.1 Approbation des certificats de paiement pour des travaux supplémentaires – travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans les secteurs Lachenaie et Terrebonne (333-07-2019);
- 7.2 Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'une conduite maitresse d'aqueduc entre l'usine de production d'eau potable et l'avenue Pierre-Dansereau (334-07-2019);
- 7.3 Adoption de soumission – construction d'une piste cyclable « Les Moulins d'en haut » - règlement numéro 692 (335-07-2019);
- 7.4 Adoption de soumission – réfection de la chaussée sur diverses rues (336-07-2019);
- 7.5 Adoption de la nouvelle grille de pointage pour l'appel d'offres public pour les honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet définitif de l'échangeur 640 Ouest (337-07-2019);
- 7.6 Autorisation de signature – entente relative à la fourniture d'un service d'écocentre intermunicipal (338-07-2019);
- 7.7 Adoption de soumission – vidange des boues des étangs aérés (339-07-2019);
- 7.8 Adoption de soumission – travaux de réaménagement de la rue George-VI (340-07-2019);

8. URBANISME

- 8.1 Dérogations mineures (341-07-2019);

- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (342-07-2019);
- 8.3 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 3172, chemin Saint-Charles (343-07-2019);
- 8.4 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 185, rue Chartrand (344-07-2019);
- 8.5 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 3753, chemin Saint-Charles (345-07-2019);
- 8.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-297 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries et de modifier certains usages de l'annexe D-2 dans certaines zones du Vieux-Terrebonne (346-07-2019);
- 8.7 Adoption du règlement numéro 1001-300 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l'usage « service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation (347-07-2019);
- 8.8 Adoption du règlement numéro 1001-301 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – modifier les dispositions applicables aux ventes de garage (348-07-2019);
- 8.9 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-302 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 (rue Durivage) à même le transect T3-14 d'Urbanova (349-07-2019);
- 8.10 Adoption du second projet de règlement numéro 1009-003 modifiant le Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova numéro 1009 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation (350-07-2019);
- 8.11 Adoption du second projet de règlement numéro 1009-004 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure deux lots (rue Durivage) du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (351-07-2019);
- 8.12 Adoption du règlement numéro 1009-005 modifiant le Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova numéro 1009 – modifier les dispositions applicables aux ventes de garage (352-07-2019);
- 8.13 Adoption du règlement numéro 1000-032 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 – exclusion de deux lots du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (353-07-2019);
- 8.14 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 juin 2019 (354-07-2019);
- 8.15 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 808 (ancien 948), rang Saint-François (355-07-2019);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Autorisation de signature – protocole d’entente – SODECT – organisation de la Fête nationale et du grand concert – été 2019 (356-07-2019);
- 9.2 Adoption du « Bilan du plan d’action 2018 à l’égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne » (357-07-2019);
- 9.3 Augmentation du nombre d’heures de glace – Organisation du hockey mineur féminin Lanaudière (358-07-2019);
- 9.4 Désignation – piste cyclable régionale – La Seigneurie-des-Plaines (359-07-2019);

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Nomination - greffier et directeur du greffe et affaires juridiques (360-07-2019);
- 10.2 Nomination – directeur du génie et environnement (361-07-2019);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Autorisation – dépôt d’une demande de soutien au ministère de la Sécurité publique – « Cadre pour la prévention de sinistres » (362-07-2019);
- 11.2 Autorisation de signature – convention à intervenir entre la Ville et la Communauté métropolitaine de Montréal – installation d’une station limnimétrique au parc Donat-Bélisle (363-07-2019);
- 11.3 Autorisation – installation de signalisation (364-07-2019);

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l’édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 19 août 2019, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l’étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (365-07-2019).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 308-07-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 309-07-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement modifiant l'annexe « E » du règlement de tarification pour y ajouter le montant à payer pour l'évaluation de la valeur d'un terrain pour la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, soit adopté sous le numéro 723-3.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 10 juin 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 310-07-2019

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 500-1 modifiant le règlement numéro 500 pourvoyant aux honoraires professionnels pour l'acquisition de certaines parcelles de terrain dans le cadre de la réalisation du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne et prévoyant un emprunt au montant de 1 021 300 \$ pour en payer le coût, et ce, **afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition.**

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 311-07-2019

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 617-2 modifiant le règlement numéro 617, modifié par le règlement 617-1, décrétant l'acquisition de gré à gré des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 720 200 \$, et ce, **afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition.**

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 312-07-2019

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 624-1 décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 300, 2 921 953, 2 921 580 et 3 148 959 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 827 500 \$, et ce, **afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition.**

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 313-07-2019

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 630-1 modifiant le règlement numéro 630 décrétant l'acquisition, de gré à gré, d'une partie des lots 2 920 917, 2 921 301, 2 921 302, 3 249 437 et 2 921 108, des parties du lot 2 920 914 et des lots 2 921 023, 3 249 438 et 4 269 265, tous du cadastre du Québec, aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et un emprunt au montant de 10 769 700\$ pour en payer le coût, et ce, **afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition.**

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 314-07-2019

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 641-3 modifiant de nouveau le règlement numéro 641 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots ou parties des lots, tous du cadastre du Québec, dont les numéros sont les suivants : le lot 4 063 296, le lot 4 063 311, une partie des lots 2 921 868, 2 921 871 et 3 358 446, le lot 2 921 870, le lot 2 921 865, des parties du lot 2 922 069 et le lot 2 922 075, le lot 2 921 873, une partie du lot 2 922 073, une partie du lot 5 415 719, le lot 4 223 496, une partie des lots 4 223 498 et 4 223 499, le lot 4 223 501, une partie du lot 2 922 072, des parties du lot 3 440 539, le lot 2 922 082, une partie du lot 2 125 690, le nouveau lot 2 920 366 ainsi que des parties des lots 2 922 079 et 2 922 080 et de la parcelle 2 du lot 4 660 665 à des fins municipales de réserve foncière de corridors de biodiversité, de boisé et d'espace vert et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 45 226 700 \$, et ce, **afin de modifier sa répartition.**

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 315-07-2019

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 670-1 modifiant le règlement numéro 670 décrétant l'acquisition, de gré à gré, du lot 4 816 411 et d'une partie des lots 2 921 847, 4 816 408 et 5 271 353 du cadastre du Québec, aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et un emprunt au montant de 10 698 500 \$ pour en payer le coût, et ce, **afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition.**

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 316-07-2019

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 669-1 modifiant le règlement numéro 669 déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection pour tout appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 317-07-2019

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3901-9 modifiant le règlement numéro 3901 sur la circulation et le stationnement et ses amendements, les règlements 3901-3 et 3901-7, relativement au stationnement hivernal afin d'interdire en tout temps le stationnement sur rue, de nuit, de minuit à 7h du 15 novembre au 15 avril sauf lorsque la Ville l'autorise.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 318-07-2019

Le conseiller Yan Maisonneuve donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 633-1 modifiant le règlement numéro 633 afin d'ajouter des pouvoirs de délégation au directeur des ressources humaines.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 319-07-2019

Le conseiller Simon Paquin donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 667-1 modifiant le règlement numéro 667 sur la délégation de pouvoirs pour l'imposition de mesures administratives et disciplinaires.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 320-07-2019

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 195-2 modifiant le règlement de transferts budgétaires et de virements de crédits.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 321-07-2019

Conformément à l'article 4 du règlement numéro 730 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc;

**Il est proposé par Yan Maisonneuve
appuyé par Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, en vertu de l'article 147 du code de procédure pénale, les personnes mentionnées ci-dessous pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement 730 et ses amendements, concernant l'utilisation de l'eau :

Frantz Wadestrandt
Nadjie Lee Lucate
Michael Petit
Yolenst-Son André
Lorraine Marcoux
Véronique Jean

employé(es) de la firme Groupe de Sécurité Garda SENC et tout autre employé de ladite firme qui a obtenu le renouvellement du contrat de surveillance par la RAIM le 18 mars 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 322-07-2019

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2018-10-17/03 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

ATTENDU QUE la recommandation indiquait que la politique était jointe avec la présente alors que la pièce jointe était la copie de la directive devant être abrogée;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-1291-DEC afin d'indiquer qu'elle a pour objet de recommander au conseil municipal d'adopter la nouvelle politique en matière de santé et sécurité sous le numéro POL.1201.9 et d'abroger la directive administrative DIR.4000.10 et de joindre avec la nouvelle résolution ladite politique;

ATTENDU la recommandation CE-2019-740-REC du comité exécutif du 19 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la politique en matière de santé et sécurité portant le numéro POL.1201.9, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-1291-DEC soit et est modifiée pour indiquer que la recommandation CADM-2018-10-17/03 concernant le remplacement de la directive DIR.4000.10 par une nouvelle politique doit être adoptée par le conseil municipal sous le numéro POL.1201.9.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 323-07-2019

ATTENDU QUE Le Pas de Deux est un organisme à but non lucratif visant à développer des logements adaptés aux jeunes adultes vivant avec une déficience intellectuelle dans le sud de Lanaudière;

ATTENDU QUE Le Pas de Deux souhaite implanter sa première résidence de logements supervisés sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE 100% des unités du volet 3 sont admissibles au Programme de supplément au loyer (PSL) dans le cadre du programme Accèslogis;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne participe au PSL selon le maximum d'unités admissibles (8), et ce, à une hauteur de 10% pour un maximum de cinq (5) ans, et que ledit montant soit pris en charge par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU les deux (2) résolutions du conseil municipal en lien avec le projet (438-09-2016 et 08-01-2015);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'engage à céder un bail en emphytéose de 50 ans sur une parcelle du lot 5 312 457 du cadastre du Québec dont les conditions dudit bail seront à déterminer pour la réalisation du projet Le Pas de Deux ;

ATTENDU la recommandation numéro CSOC-2019-05-22/03 de la commission du développement social et communautaire ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-702-REC du comité exécutif du 12 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Ville de Terrebonne à céder par emphytéose de 50 ans pour la réalisation du projet Le Pas de Deux, sur une parcelle du lot 5 312 457 du cadastre du Québec, dont les conditions dudit bail seront à déterminer.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à la réalisation du projet Le Pas de Deux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 324-07-2019

Le conseiller Yan Maisonneuve donne avis de motion, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, du projet de règlement numéro 730-1 modifiant le règlement numéro 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 654 et ses amendements afin de modifier les conditions permettant le rafraichissement par temps chaud.

RÉSOLUTION NO : 325-07-2019

Le conseiller Simon Paquin donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 734 sur la gestion contractuelle.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 326-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le réaménagement partiel de l'Hôtel de Ville (SA19-1004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 mai 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 juin 2019 à 11 h 01, à savoir :

Construction Serge Bergeron inc.	150 090,66\$ t.t.c.
Constructions Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	207 000,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Serge Bergeron inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 17 juin 2019 par Mme Isabelle Guillemette, designer senior de la firme Exa Desigh ;

ATTENDU également le rapport daté du 13 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 184 040,60\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 18 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Serge Bergeron inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 27 juin 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-807-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION SERGE BERGERON INC.**, datée du 13 juin 2019, pour le réaménagement partiel de l'Hôtel de Ville, le tout pour un montant de 130 542\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0238 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 327-07-2019

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 15-01-2014, adoptée le 20 janvier 2014, acceptant la soumission de la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc. pour les services professionnels en évaluation foncière pour une période de six (6) ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE le présent contrat prendra fin le 31 décembre 2019, incluant le dépôt du rôle d'évaluation couvrant la période 2020-2023, et qu'il y a lieu d'autoriser un appel d'offres public pour les services professionnels en évaluation foncière;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Ville de Terrebonne que la durée du contrat soit synchronisée avec la confection et le dépôt des rôles triennaux d'évaluation, soit les périodes couvrant 2023-2025 et 2026-2028;

ATTENDU QU'une convention par laquelle une municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq (5) ans n'a pas à être autorisée au préalable par le MAMH s'il s'agit d'une convention d'honoraires pour services professionnels, et ce, selon les dispositions de l'article 29.3 de *la Loi sur les Cités et Villes*;

ATTENDU QUE le contrat total d'une durée de six (6) ans est estimé à 5 124 200\$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation des soumissions différentes de la grille standard pour les services professionnels et qu'en conséquence la grille d'évaluation pour le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-809-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels en évaluation foncière pour les exercices financiers 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 et que ledit contrat inclut la préparation et le dépôt des rôles triennaux 2023-2025 et 2026-2028** ».

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat professionnel	15
2. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	25
4. Qualification et expérience de l'évaluateur signataire	20
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	20
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	

Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	_____

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 328-07-2019

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information, suite à la demande du directeur général, a procédé à l'élaboration d'un rapport situationnel et d'orientation portant sur le dossier d'organisation et de mise en place d'une véritable *mission* géomatique ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information dispose d'une équipe de géomatique depuis 2016 et que la croissance de cette équipe, la priorisation des projets et l'établissement d'une vision à long terme pour la géomatique à la Ville nécessitent la formalisation d'un plan stratégique ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-797-REC du comité exécutif du 26 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Demers
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services pour « **la réalisation d'un plan stratégique en géomatique** » et autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat professionnel	30
2. Méthodologie et calendrier de réalisation	30
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	30
4. Qualité de présentation du dossier	10
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	
Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	_____

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 329-07-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le dépôt, par l'assistante-trésorière, du rapport financier de la Ville, des rapports de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport du vérificateur général sur le taux global de taxation réel.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 330-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé et procédera au refinancement de divers règlements d'emprunt le 7 mai 2019;

ATTENDU QUE certains règlements à refinancer ont des soldes disponibles réservés pour le service de la dette qui doivent être appliqués en réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement;

ATTENDU la recommandation CE-2019-784-REC du comité exécutif du 26 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'appropriation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés en réduction du solde de l'emprunt à refinancer selon le tableau suivant :

Émission 7 mai 2019	
Règlement	Solde disponible
511	42 169,60 \$
	Total : 42 169,60 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0234 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service du financement municipal du MAMOT.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 331-07-2019

ATTENDU QUE les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au cours de l'exercice financier 2018 totalisent 207 766,77\$;

ATTENDU QUE la pratique courante de la Ville de Terrebonne en matière de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés est d'appliquer ces montants en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;

ATTENDU la recommandation CE-2019-785-REC du comité exécutif du 26 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise que soient et sont affectés, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2018 pour un montant total de 207 766,77\$, conformément à l'article 8, 3^e alinéa de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, LRQ,c.D-7.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 332-07-2019

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer, pour la période du 8 juillet au 3 septembre 2019, un assistant-trésorier par intérim considérant l'absence de Mmes Lison Lefebvre, directrice et trésorière, et Marie-France Turpin, directrice adjointe et assistante-trésorière ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-786-REC du comité exécutif du 26 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la nomination de M. Olivier Provost Marchand au poste d'assistant-trésorier *par intérim* et Mme Céline Bélanger comme substitut pour la période du 8 juillet au 3 septembre 2019.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne désigne et autorise Monsieur Olivier Provost Marchand et Madame Céline Bélanger à signer les chèques et tous autres documents à compter du 8 juillet, et ce, jusqu'au 3 septembre 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 333-07-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

Suivant la recommandation CE-2019-725-REC du comité exécutif du 12 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les certificats de paiement émis par la firme Shellex Infrastructures pour des travaux supplémentaires au contrat pour les travaux de réhabilitation des chaussées de diverses rues dans les secteurs Lachenaie et Terrebonne et autorise la trésorière à payer un montant de 95 208,04\$ (taxes en sus) à la société Sintra inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 683.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0216 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 334-07-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

Suivant la recommandation CE-2019-724-REC du comité exécutif du 12 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres pour « **les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc entre l'usine de production d'eau potable et l'avenue Pierre-Dansereau** » selon les critères et pointages suivants :

1.	Compréhension du mandat professionnel	25
2.	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3.	Qualification et expérience des responsables <ul style="list-style-type: none">• Compétence du directeur de projet• Expérience dans des projets similaires<ul style="list-style-type: none">- Projet 1- Projet 2	10 5 5
4.	Qualification des membres clés <ul style="list-style-type: none">a) Compétence de l'architecte paysagiste<ul style="list-style-type: none">• Projet 1• Projet 2	5 5 5
5.	Qualification et expérience des firmes <ul style="list-style-type: none">• Ingénierie• Architecte paysagiste	5 5
6.	Qualification et expérience des autres membres de l'équipe	10

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 335-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'une piste cyclable « Les Moulins d'en haut » (SA19-3004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 février 2019 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2019 à 11 h 01, à savoir :

BLR Excavation inc.	841 787,67\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	871 193,17\$ t.t.c.
Raymond Bouchard excavation inc.	946 778,89\$ t.t.c.
Construction Monco inc.	1 044 938,88\$ t.t.c. corrigé
Construction Vert Dure inc.	1 184 478,20\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	1 342 668,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société BLR Excavation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 25 mars 2019 par M. Étienne Cloutier, ingénieur et chargé de projet de la firme EFEL experts-conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 22 mars 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 133 800\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 4 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur BLR Excavation inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 6 juin 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-723-REC du comité exécutif du 12 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **BLR EXCAVATION INC.**, datée du 19 mars 2019, pour la construction d'une piste cyclable « Les Moulins d'en haut », le tout pour un montant de 732 148,44\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 692.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0136 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat pour réaliser les travaux soit conditionnel à l'obtention de servitudes sur les lots numéros 1 888 979, 1 888 980, 1 888 987, 1 888 986, 1 888 999, 1 889 004, 1 889 006 et 1 889 112 du cadastre du Québec.

QUE le mandat pour la réalisation des travaux soit conditionnel à l'acquisition du lot 2 918 307.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 336-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de la chaussée sur diverses rues (SA19-9043) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 mai 2019 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 juin 2019 à 11 h 01, à savoir :

Le Groupe Nepveu inc.	1 009 997,89\$ t.t.c.
LEGD inc.	1 221 948,55\$ t.t.c.
Les entrepreneurs Bucaro	1 225 297,05\$ t.t.c.
Eurovia Québec construction inc.	1 266 131,72\$ t.t.c.
Maskimo construction inc.	1 308 674,19\$ t.t.c.
De Sousa	1 454 528,03\$ t.t.c.
Pavages Multipro inc.	1 542 096,44\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Le Groupe Nepveu inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 12 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 111 405,84\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 juin 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-822-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LE GROUPE NEPVEU INC.**, datée du 11 juin 2019, pour la réfection de la chaussée sur diverses rues, le tout pour un montant de 878 450\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0237 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 337-07-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

Suivant la recommandation CE-2019-763-REC du comité exécutif du 19 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres pour « **les honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet définitif de l'échangeur 640 Ouest** » (règlement no 265), selon les critères et pointages suivants :

1.	Compréhension du mandat professionnel	15
2.	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	15
3.	Qualification et expérience du chargé de projet	20
4.	Qualification équipe multidisciplinaire	30
5.	Qualification et expérience des firmes	
	• Ingénierie	5
	• Architecte paysagiste	5
6.	Qualification et expérience des autres membres de l'équipe	10

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 338-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite offrir à ses citoyens un service d'accès à un écocentre ouvert à l'année pour le recyclage et la valorisation des résidus domestiques dangereux, des résidus électroniques et informatiques, des résidus de construction, rénovation et démolition, des résidus verts, des matières recyclables, des pneus et d'autres matières;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a déposé une proposition d'entente relative à la fourniture d'un service d'écocentre intermunicipal;

ATTENDU QUE le ratio annuel moyen de quantité apportée à l'écocentre est d'environ 51 kg par personne selon la Communauté métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU QU'un scénario envisageable de 3 000 visites pour la première année entraînerait des coûts estimatifs de 157 300\$ et détournerait de l'enfouissement plus de 153 Tm de résidus recyclables et valorisables, ce qui représente près de 9 000\$ d'économie en frais d'enfouissement et de redevances;

ATTENDU QUE la redistribution de la redevance à l'enfouissement est calculée en fonction de la performance de la gestion des matières résiduelles qui est basée sur les quantités de matières résiduelles enfouies et que l'accès à un écocentre permettra à la Ville de Terrebonne d'améliorer sa performance et par conséquent, ses gains financiers;

ATTENDU QU'un montant estimatif de 80 000\$ pour l'année 2019 et qu'un montant de 157 300\$ pour 2020 et les années subséquentes sont prévus pour la fourniture des services;

ATTENDU la recommandation numéro DDEM-2019-06-20/01 de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-806-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente relative à la fourniture d'un service d'écocentre intermunicipal à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour une durée de deux (2) ans renouvelable automatique pour des périodes successives d'un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 339-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de Terrebonne (SA19-9041) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} mai 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 juin 2019 à 11 h 01, à savoir :

Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	611,57\$/TMS t.t.c.
Excent environnement inc.	719,57\$/TMS t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté de juin 2019 par M. Mohamad Ghosn, ingénieur de la firme WaterOClean ;

ATTENDU également le rapport daté du 10 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 574 875\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 juin 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-824-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP (TERRAPURE)**, datée du 3 juin 2019, pour la vidange des boues des étangs de Terrebonne, le tout pour un montant de 531,91\$TMS (taxes en sus) pour un total de 500 000\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0236 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 340-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réaménagement de la rue George-VI (SA19-3012) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juin 2019 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 juin 2019 à 11 h 04, à savoir :

Construction G-Nesis inc.	3 456 863,64\$ t.t.c.
Charex inc.	3 482 000,01\$ t.t.c.
9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction)	3 879 836,10\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction G-Nesis inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 27 juin 2019 par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 27 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 757 284,12\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 2 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction G-Nesis inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 3 juillet 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-829-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION G-NESIS INC.**, datée du 26 juin 2019, pour les travaux de réaménagement de la rue George-VI, le tout pour un montant de 3 006 622\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 699.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et environnement :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 341-07-2019

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 19 juin 2019 sur le site internet de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

- 1. 2019-00187 Projet de construction d'un garage isolé
de type résidentiel : superficie
3445, rue Camus / lot 6 192 421
Michel Widmer**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage isolé), une superficie au sol de 111,5 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés, et ce, aux conditions suivantes :

- Que le bâtiment ne servira pas à abriter des activités commerciales;
- Que le garage ne servira pas d'espace habitable.

**2. 2019-00157 Projet de démolition et de reconstruction d'un garage isolé de type résidentiel : superficie, hauteur et dimension
5785, chemin Gauthier / lot 1 887 902
Danny Parent**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage isolé) :

- Une superficie au sol de 118,13 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés;
- Une hauteur totale du garage à 7,92 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit de ne pas dépasser la hauteur du bâtiment principal qui est de 6,4 mètres;
- Une hauteur de la porte de garage de 3,66 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 3 mètres,

et ce, aux conditions suivantes :

- Que le garage existant soit démoli;
- Que le bâtiment ne servira pas à abriter des activités commerciales;
- Que la mezzanine ne servira pas d'espace habitable.

**3. 2019-00191 Projet d'installation d'une piscine hors-terre : réduction marge
1212, rue de l'Harricana / lot 4 993 221
Mike Dubé**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'installer une piscine hors-terre, une marge avant secondaire de 1,5 mètre alors que l'article 143 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 4,5 mètres.

**4. 2019-00185 Projet de régularisation d'un garage isolé suite à une transaction immobilière : superficie
4900, rue du Jourdain / lot 1 890 061
Jacquelin Léveillé**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'une régularisation, une superficie d'implantation de 84,64 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés.

**5. 2019-00192 Projet de construction d'un abri d'auto permanent de type résidentiel : superficie
3830, rue Marc / lot 2 918 403
Lina Lalonge Rioux**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un abri d'auto permanent, l'augmentation de la superficie d'occupation au sol à 49,91 mètres carrés alors que l'article 120 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 35 mètres carrés.

6. **2019-00087** **Projet de construction d'un bâtiment accessoire (remise) de type résidentiel : réduction marge**
187, boulevard des Braves / lots 3 252 403 à 3 252 420, 3 252 423, 3 252 424, 3 252 429 et 3 252 430
Roger Séguin

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment accessoire (remise), une marge arrière de 0,35 mètre alors que l'article 123 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 0,6 mètre.

7. **2019-00212** **Projet de construction d'un bâtiment multifamilial : % d'occupation au sol**
555, rue Saint-Pierre / lot 2 440 182
Marc-Olivier Amnotte

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial de trois logements, un pourcentage d'occupation de 51,8% alors que la grille des usages et des normes pour la zone 9461-65 du règlement de zonage numéro 1001 exige un pourcentage d'occupation de 40%.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 342-07-2019

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 mai et du 13 juin 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 23 mai et du 13 juin 2019 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 27:

1. **2019-00086** **Projet de construction d'un bâtiment accessoire (remise) de type résidentiel**
187, boulevard des Braves / lots 3 252 403
à 3 252 420, 3 252 423, 3 252 424, 3 252 429
et 3 252 430
Roger Séguin

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise) selon l'illustration de M. Roger Séguin, le tout identifié « Annexe 2019-00086 », et ce, à la condition suivante :

- Que la demande de dérogation mineure 2019-00087 soit approuvée.

2. **2019-00025** **Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée sans garage**
555, rue Saint-Pierre / lot 2 440 182
Marc-Olivier Amnotte

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale (3 logements) isolée selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Mme Louise Amireault, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Mme Élise R. Bérubé, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe 2019-00025, et ce, à la condition suivante :

1. Que la demande de dérogation mineure 2019-00212 soit acceptée.

3. **2019-00244** **Projet de modification architecturale du pavillon central et des aménagements extérieurs**
5061, rue d'Angora / lot 4 896 548
Investissement Maly inc.

QUE le conseil municipal autorise la modification du projet de construction accessoire du pavillon central et de l'aménagement paysager selon les plans réalisés par Fauteux et Associés, architectes paysagistes, et DKA architectes, le tout identifié « Annexe # 2019-00244», et ce, aux conditions suivantes:

1. Que l'allée de circulation localisée entre le bâtiment numéro 5 et la place centrale soit réalisée en pavé imbriqué tel qu'exigé par condition dans la résolution numéro 176-04-2018;
2. Que tout concept d'affichage fasse l'objet d'une demande de PIIA distinct.

4. **2019-00250** **Projet d'agrandissement et de construction accessoire de type résidentiel (balcon et écran d'intimité)**
1100, rue Brière / lot 2 916 024
Angelo Scavone

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement de la galerie située en cour arrière et l'installation d'un écran d'intimité de 2,48 mètres de hauteur sur le côté droit de la galerie, selon le document réalisé par M. Angelo Scavone, le tout identifié «Annexe # 2019-00250».

5. **2019-00197** **Projet de construction accessoire de type résidentiel (remise)**
1210, rue Brière / lot 2 916 014
Ysabelle Émond

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire de type «remise» selon le croquis et photo réalisés par le demandeur, le tout identifié «Annexe # 2019-00197».

6. **2019-00265** **Projet de modification architecturale de 4 bâtiments multifamiliaux de 5 unités**
686, boulevard Carmel / lots 6 144 008, 6 144 009, 6 144 010 et 6 144 011
DKA Architectes

QUE le conseil municipal autorise, dans le cadre d'un projet intégré sur le lot de base 6 144 028, la construction de 4 bâtiments multifamiliaux comprenant un total de 20 unités d'habitation en structure contiguë avec garage (modèle B), selon les plans, élévations, perspectives et la planche des matériaux réalisés par DKA Architectes, le plan projet d'implantation réalisé par Desrochers et Morin, arpenteurs-géomètres, portant la minute 20376, et le plan d'aménagements extérieurs réalisé par Les Paysages Ducharme & Associés, le tout identifié «Annexe # 2019-00265», et ce, aux conditions suivantes :

1. Que les façades latérales ayant front sur le carré Denise-Pelletier aient un garde-corps en bois tel que validé par la résolution du conseil municipal numéro 104-02-2019.
2. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour les habitations (modèle B) projetées sur le lot de base 6 144 028 : un montant de 25 000 \$ pour chaque bâtiment de 5 unités d'habitation;
 - b. Pour les aménagements paysagers projetés sur le lot de base 6 144 028 : un montant de 15 681,64 \$.

7. **2019-00228** **Projet d'affichage de type commercial « Enseignes Lumidel »**
3330, boulevard des Entreprises / lot 2 124 307
Enseignes Lumidel inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage commercial (Enseignes Lumidel inc.) selon le plan réalisé par Enseignes Lumidel inc., le tout identifié «Annexe # 2019-00228».

8. **2019-00251** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
745, rue Ephraim-Raymond / lot 2 442 021
Jean-Claude Grondin

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure de type résidentiel selon le document réalisé par le demandeur, le tout identifié «Annexe # 2019-00251».

9. **2019-00235** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
846, rue Ernest-S.-Mathieu / lot 2 440 340
Marcel Brisson

QUE le conseil municipal autorise la rénovation du bâtiment principal tel que présenté au plan soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00235 ».

10. **2019-00252** **Projet de construction accessoire (écran d'intimité)**
4227, rue Fafard / lot 1 946 967
Gilles Cadotte

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire d'un écran d'intimité selon le plan d'implantation préparé par le demandeur et la photo montrant le style et les matériaux de l'écran, le tout identifié « Annexe # 2019-00252».

11. **2019-00200** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale avec aménagement d'un uniplex**
3925, montée Gagnon / lot 2 918 383
Mélina Bastone

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage et uniplex selon les plans réalisés par M. Nelson Perron ainsi que le plan projet d'implantation réalisé par Legault Trudeau, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe # 2019-00200», et ce, aux conditions suivantes:

1. Que le bâtiment existant soit démoli;
2. Que le bâtiment servira à un usage résidentiel;
3. Que les portes d'accès des véhicules automobiles du garage n'excèdent pas une hauteur de 3 mètres.

12. **2017-00597** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial**
1460, chemin Gascon / lot 2 438 556
Socares Inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure ainsi que le concept d'affichage du bâtiment selon le plan réalisé par Enseignes Neonprint, le tout identifié « Annexe # 2017-00597 », et ce, à la condition suivante:

1. Au retrait de façon permanente des boitiers d'enseignes du 2^e étage au moment des travaux de rénovations extérieures.
2. Au retrait de façon permanente des enseignes sur vitrage du 2^e étage.

**13. 2019-00175 Projet de construction d'un immeuble à vocation industrielle
3785, rue Georges-Corbeil / lot 2 122 314
Entrepôts Carex inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans et l'illustration 3D réalisés par Dimitrios Razis, architecte, le plan projet d'implantation réalisé par M. Jean Paquin, arpenteur-géomètre, le document concernant les aménagements extérieurs réalisé par Version Paysage, architectes paysagistes, et la planche des matériaux réalisée par le requérant, le tout identifié « Annexe # 2019-00175 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 45 000 \$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 5 000 \$.

**14. 2019-00236 Projet de rénovation extérieure des immeubles de type résidentiel
360-400, rue Langlois / lot 2 440 708
OMH de Lanaudière Sud**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle incluant le parapet et les avant-toits des balcons selon le plan réalisé par B G Architectes, le tout identifié « Annexe # 2019-00236 ».

**15. 2019-00248 Projet de construction accessoire de type résidentiel (garage détaché)
240, rue Laurier / lot 2 441 937
David Ferland**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage isolé tel que présenté au plan soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00248 », et ce, à la condition suivante :

1. Que la façade du garage isolé soit d'un revêtement autre que du vinyle et comparable au revêtement localisé sur la façade du bâtiment principal.

**16. 2019-00222 Projet d'affichage de type commercial
« Tendance Décor »
913, montée Masson / lot 2 915 524
9278-4875 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce «Tendance Décor - Chantal Couture» selon le document réalisé par Chantal Couture, le tout identifié «Annexe # 2019-00222 ».

- 17. 2019-00223 Projet de modification d'une habitation de type uniplex**
3261, rue Picard / lot 1 891 330
Sylvain Simard

QUE le conseil municipal autorise la modification des matériaux de revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale de type uniplex selon les plans et le plan d'implantation réalisés par Aedifix plus architecture, le tout identifié Annexe # 2019-00223 ».

- 18. 2019-00143 Projet de construction de 4 bâtiments avec mixité (habitation et commercial)**
avenue Pierre-Dansereau / lot 5 753 865
9374-0017 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction de 4 habitations multifamiliales selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par YHS Architecte et le plan d'implantation réalisé par Horizon Arpenteurs-Géomètres, le tout identifié « Annexe # 2019-00143 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000 \$ par phase;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 50 000 \$ par phase.

- 19. 2019-00240 Projet de construction accessoire de type résidentiel (écran intimité)**
713, rue Pierre-Rivière / lot 3 021 951
Manon Plouffe

QUE le conseil municipal autorise le projet d'installer un écran d'intimité selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00240 ».

- 20. 2019-00211 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial**
1171, montée des Pionniers / lots 4 505 731 et 4 474 487
Catalyse Urbaine

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale Notre-Bœuf-de-Grace selon le plan réalisé par Catalyse Urbaine, le tout identifié « Annexe # 2019-00211 ».

- 21. 2019-00214 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée**
281, rue du Prunier-Noir / lots 4 301 443 et 4 301 444
Développements Voyer S.E.N.C.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Les Créabitations N. Perron inc. et le plan d'implantation réalisé par Métrica, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe # 2019-00214 ».

- 22. 2019-00233 Projet de rénovation d'un bâtiment institutionnel**
148, rue Saint-André / lot 2 439 148
Ville de Terrebonne

QUE le conseil municipal autorise les travaux proposés relativement à un bâtiment municipal selon les documents soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00233 », et ce, à la condition suivante :

- Que le détail de la maçonnerie de l'élévation arrière reproduise les linteaux et allèges d'origine.

- 23. 2019-00224 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
3813, chemin Saint-Charles / lot 1 948 397
Maxime Bissonnette-Théoret

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00224 ».

- 24. 2019-00229 Projet de construction accessoire (remise)**
565, rue Saint-Pierre / lot 2 440 181
Construction Vilan inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une remise selon les documents soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00229 ».

- 25. 2019-00237 Projet de rénovation extérieure des immeubles de type résidentiel**
430, boulevard de Terrebonne / lot 2 440 708
OMH de Lanaudière Sud

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure de type résidentiel, incluant le parapet et les avant-toits des balcons, selon le plan réalisé par B G Architectes, le tout identifié « Annexe # 2019-00237 ».

**26. 2019-00217 Projet de rénovation extérieure de
l'immeuble de type résidentiel
834, boulevard de Terrebonne / lot
2 916 380
Benoit Monchamp**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure de type résidentiel selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00217 ».

**27. 2019-00220 Projet d'agrandissement d'une habitation
unifamiliale jumelée
20, croissant du Vallon / lot 2 916 944
Daniel Beaulieu**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée visant l'ajout d'une chambre avec pièce de rangement au-dessus du garage existant selon les plans, élévations, devis des matériaux soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00220 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 343-07-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 7 février 2019, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 3172, chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2019-00137), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 12 juin 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 3172, chemin Saint-Charles, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 344-07-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 24 mai 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 185, rue Chartrand;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-04538), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 27 mai 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 185, rue Chartrand, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 345-07-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 5 avril 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 3753, chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-00539), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 12 juin 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 3753, chemin Saint-Charles, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 346-07-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 19 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-297 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de permettre l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries et modifier certains usages de l'annexe D-2 dans les zones 9461-06, 9461-145, 9461-146, 9461-152, 9461-153, 9461-156, 9461-240, 9461-245, 9461-248 et 9461-345 (Vieux-Terrebonne).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 347-07-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation à l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne et seulement dans le cas d'une habitation unifamiliale isolée, soit adopté sous le numéro 1001-300.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 29 avril 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 348-07-2019

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage, soit adopté sous le numéro 1001-301.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 29 avril 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 349-07-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 26 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-302 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 à même les lots 3 136 069 et 3 136 070 situés dans le transect T3-14 dans le secteur d'application du règlement 1009 (rue Durivage).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 350-07-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 19 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1009-003 modifiant le Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova numéro 1009 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 351-07-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 26 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1009-004 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (rue Durivage).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 352-07-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1009 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage, soit adopté sous le numéro 1009-005.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 29 avril 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 353-07-2019

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 pour exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova, soit adopté sous le numéro 1000-032.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 10 juin 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 354-07-2019

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 juin 2019 relatif aux demandes de modification réglementaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 355-07-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 27 septembre 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 808 (ancien 948), rang Saint-François;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2019-00015), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 4 juillet 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 808 (ancien 948), rang Saint-François, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 356-07-2019

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

Suivant la recommandation CE-2019-730-REC du comité exécutif du 12 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature du protocole d'entente 2019 d'une durée d'un (1) an à intervenir avec la SODECT dans le cadre de l'organisation de la Fête nationale du Québec le 23 juin 2019 et du grand concert le 15 juillet 2019.

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 90 000\$ à la SODECT pour la Fête nationale et de 60 000\$ pour le grand concert 2019, tel que mentionné au point 3.1. Assistance financière du protocole d'entente.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0221 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 357-07-2019

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

Suivant la recommandation CE-2019-701-REC du comité exécutif du 12 juin 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le Bilan du plan d'action 2018 à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne, lequel est joint à la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 358-07-2019

ATTENDU QUE l'Organisation du Hockey mineur féminin Lanaudière (HMFL) a des protocoles d'entente avec les villes et les municipalités de la région afin d'obtenir des heures de glace ou un équivalent monétaire en fonction du nombre et du lieu de résidences ;

ATTENDU la forte croissance des inscriptions du Hockey mineur féminin Lanaudière de 2015 à aujourd'hui ;

ATTENDU la demande de l'Organisation du Hockey mineur féminin Lanaudière (HMFL) d'augmenter le ratio à une (1) heure de glace supplémentaire par semaine ;

ATTENDU l'analyse de cette demande par la Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU la situation exceptionnelle vécue en 2019 étant donné le changement à la procédure ;

ATTENDU le contrat signé pour l'automne 2019 avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2019-06-14/02 de la commission des sports, loisirs et plein air ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-804-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne augmente d'une (1) heure par semaine, pour un total de 32 heures, pour la saison 2019-2020, le ratio d'heures de glace pour l'Organisation du Hockey mineur féminin Lanaudière (HMFL), par les moyens suivants :

- pour un total de 20 heures pour l'automne 2019 et de 12 heures pour l'hiver 2020 ;
- payer les factures de la location des heures de glace pour l'automne 2019 ;
- inclure, si possible, l'heure additionnelle au contrat signé avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour l'automne 2019 et pour l'hiver 2020.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 359-07-2019

ATTENDU le projet de piste cyclable régionale « Les Moulins-d'en-Haut » reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville;

ATTENDU QUE les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville ont convenu de donner à la piste cyclable un nom plus représentatif de l'histoire du territoire traversé par le sentier;

ATTENDU QUE la nouvelle désignation proposée fait référence à Blainville avec le vocable « Seigneurie », à Sainte-Anne-des-Plaines pour « les Plaines » et à Terrebonne pour le secteur « La Plaine », où la piste cyclable débutera;

ATTENDU la volonté des trois (3) villes partenaires de se prononcer par voie de résolution;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2019-06-14/03 de la commission des sports, loisirs et plein air ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-805-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne procède à la désignation de la nouvelle piste cyclable régionale reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville sous l'appellation «La Seigneurie-des-Plaines ».

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à la Ville de Blainville et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 360-07-2019

ATTENDU le départ du directeur du greffe et affaires juridiques et greffier ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Me Jean-François Milot au poste de directeur du greffe et affaires juridiques et greffier ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-818-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Demers
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal nomme Me Jean-François Milot à titre de directeur du greffe et affaires juridiques et greffier à compter du 26 août 2019. Que le salaire de M. Milot soit fixé à l'échelon 8 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 361-07-2019

ATTENDU le départ du directeur du génie et environnement ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Andrés Botero au poste de directeur du génie et environnement ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-819-REC du comité exécutif du 3 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme M. Andrés Botero à titre de directeur du génie et environnement à compter du 5 août 2019. Que le salaire de M. Botero soit fixé à l'échelon 7 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 362-07-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a signifié son intérêt à déposer une demande dans le cadre du Programme de prévention des sinistres pour le risque d'inondation au Ministère de la Sécurité publique (MSP) en novembre 2018 ;

ATTENDU QUE cette demande a pour objectif qu'une étude de risques concernant la rivière des Mille-Îles soit effectuée ainsi qu'identifier les mesures ou interventions pouvant être mises en place ;

ATTENDU QUE le programme prévoit que les coûts reliés à l'étude seront financés à 100% par le MSP et que les travaux découlant des recommandations peuvent être admissibles à une subvention à un taux minimum de 50% ;

ATTENDU QU'une rencontre de démarrage a eu lieu le 28 mai 2019 suite à l'acceptation de la demande de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'étude analysera le contexte en période hivernale ainsi que des crues printanières et que la période de l'étude varie selon la complexité, mais peut aller jusqu'à vingt-quatre (24) mois ;

ATTENDU QUE cette étude permettra de se prononcer sur l'impact de l'enlèvement du lit de pierre dans le Bras sud de la rivière et s'il s'agit d'une mesure d'intervention requise ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-757-REC du comité exécutif du 19 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande le soutien au « Cadre pour la prévention de sinistres du ministère de la Sécurité publique (inondation – version 11 avril 2016) ».

QUE M. Sylvain Dufresne, directeur incendie et coordonnateur municipal de la sécurité civile, soit et est autorisé à transmettre les documents et données (incluant une base de données couvrant notamment les inondations historiques, leurs conséquences et les enjeux sur le territoire) répondant à la demande d'information complémentaire du ministère de la Sécurité publique.

QUE les documents et données qui seront transmis sont établis au meilleur des connaissances dont dispose la Ville de Terrebonne.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le ministère de la Sécurité publique à utiliser ces documents et données à des fins de recherche d'amélioration de la connaissance, d'information, de gestion et de traitement des risques reliés aux inondations, aux mouvements de terrain et aux phénomènes d'érosion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 363-07-2019

ATTENDU QUE la région métropolitaine a subi d'importantes inondations lors de la crue historique du printemps 2017 et que la Communauté métropolitaine de Montréal souhaite mettre en place des moyens efficaces d'informer la population en temps opportun lors de futures crues afin d'améliorer le degré de résilience de son territoire ;

ATTENDU QUE la Communauté possède une compétence en matière d'aménagement de son territoire et, à cet égard, a adopté et maintient en vigueur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et ce, conformément à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* ;

ATTENDU QUE la Communauté a signé, le 28 mars 2018, une convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec prévoyant notamment la mise en place d'un réseau de stations limnimétriques permettant de monitorer en temps réel des niveaux d'eau aux endroits stratégiques et, qu'à cette fin, elle doit, entre autres, disposer de données prévisionnelles dynamiques de météorologie et d'hydrologie pour tout ce qui affecte l'archipel métropolitain ;

ATTENDU QUE la Communauté souhaite installer une station limnimétrique au parc Donat-Bélisle, sur les rives de la rivière des Mille-Îles, sur le lot numéro 2 443 120 du cadastre du Québec, lequel appartient à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation CE-2019-759-REC du comité exécutif du 19 juin 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Terrebonne pour l'installation d'une station limnimétrique au parc Donat-Bélisle.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 364-07-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2019-771-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Déplacer le corridor piétonnier de la rue de la Licorne du côté éclairé de la chaussée ;
2. Interdiction de stationner sur une distance de cinq (5) mètres du côté est de l'entrée charretière du centre l'Avenir, sur la rue Saint-Sacrement près de l'intersection de la montée Masson, afin d'améliorer la visibilité des gens qui sortent du stationnement ;
3. Installer des panneaux « traverse d'écoliers » (P-270-D1) sur la rue Rodrigue, à l'intersection de la rue Robinson et de la rue Delorme ;
4. Clarifier la signalisation au carrefour giratoire du boulevard des Seigneurs en ajoutant des panneaux de pré-signal et du marquage au sol ;
5. Interdiction de stationner, sur une distance de cinq (5) mètres, de chaque côté des deux (2) entrées charretières du 3670, rue Pascal-Gagnon ;
6. Installer des panneaux « traverse possible de chevreuils » dans les deux (2) directions sur la rue de Plaisance, à la hauteur de la descente située entre les districts numéros 7 et 9, près du sentier donnant accès à la TransTerrebonne ;
7. Ajouter des panneaux « vitesse maximale 40 km/h » sur la rue de l'Azalée ;
8. Ajouter de la signalisation et du marquage au sol sur le boulevard de la Pinière en direction nord, à l'intersection du chemin Gascon, afin de bien indiquer que la voie de droite est réservée aux véhicules voulant tourner à droite sur le chemin Gascon.

ADOPTÉ

Les conseillers Serge Gagnon, Simon Paquin et Jacques Demers prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

Dépôt d'une pétition des résidents des rues Michel, Fernand-René-Venne et Richard-Venne concernant une modification réglementaire pour permettre un projet de construction de 2 édifices locatifs à étages sur le lot 1 946 427, situé au 3048, chemin Saint-Charles.

RÉSOLUTION NO : 365-07-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Assistant-greffier
